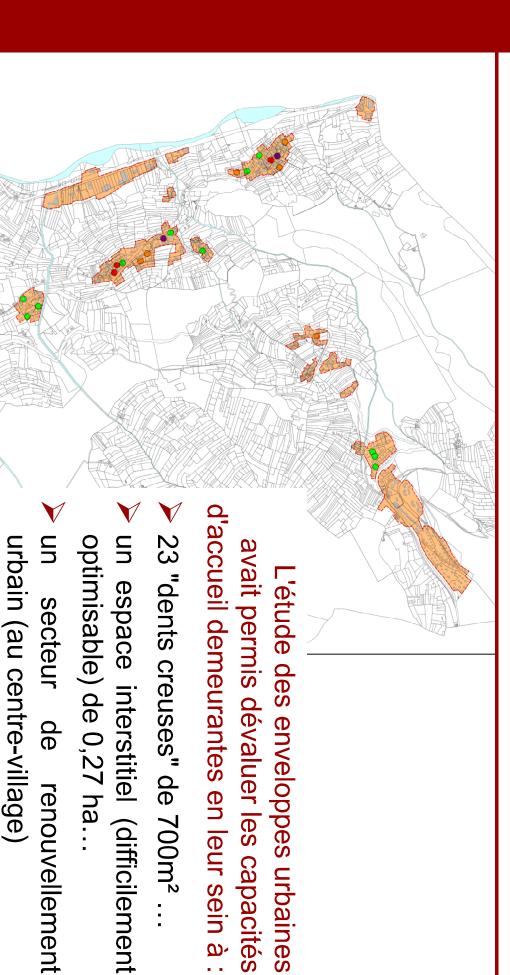
DU PROJET DE PLU ET REPONSE AUX OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE CAPACITÉS D'ACCUEIL



Étude des enveloppes urbaines



<u>ვ</u>

Vocations dominantes actuelles

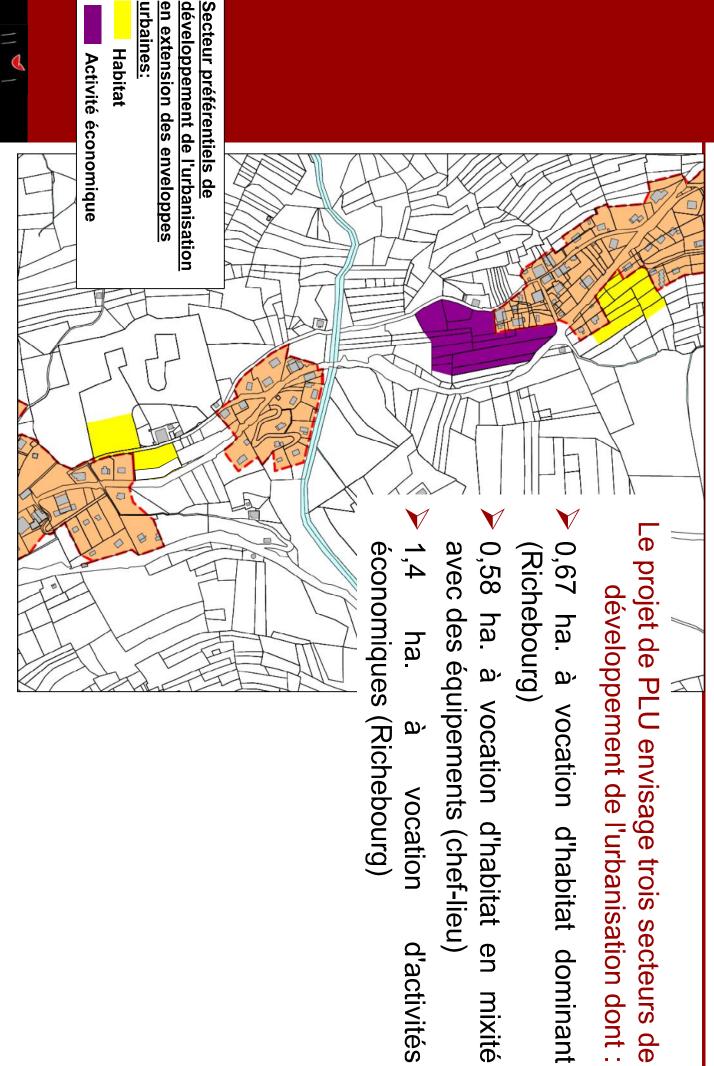
<u>au sein des enveloppes</u>

Equipement

Activité économique

Habitat

Etude de la consommation d'espace



Evaluation des besoins en foncier

Le SCoT du Chablais retient pour Le Biot :

- Un taux d'accroissement démographique de l'ordre de 1,4%/an. montant les besoins en logements à 81 à horizon 2027
- Une répartition du parc de logements (en tenant compte de l'existant) de 25% en collectif, 25% en intermédiaire et 50% en individuel.
- Une densité minimum par typologies de logements de 66lgts/ha. pour le collectif, 25lgts/ha. pour l'intermédiaire et 12lgts/ha. pour l'individuel.

Ces données permettent d'évaluer le foncier nécessaire pour répondre aux besoins en logements à 4,5ha.

1022	Nombre total de logements	Nombre tota
81*	Nombre total de logements supplémentaires	Nombre tota
33	Résidences secondaires supplémentaires	713
	Avec hypothèse (SCoT) d'un taux de croissance de 0,3%/an	
-13	Logements vacants supplémentaires	29
Ö	Taux retenu (SCoT) pour assurer la fluidité du parc : 6 % des RP	
72	Résidences principales supplémentaires	189
	Avec hypothèse moyenne de 2,3 pers/ménage.	
113	Population supplémentaire	487
,4%/an	Avec hypothèse (SCoT) d'un taux de croissance de 1,4%/an	2012

m²	44918 m²	TOTAL
Densité retenue de 12lgts/ha.	Densité retenue de 25lgts/ha.	Densité retenue de 66lgts/ha.
33750	8100	3068
en m²	Surfaces nécessaires correspondantes en m²	Surfac
41	20	20
en individuel (50%)	en intermédiaire (25%)	en collectif (25%)
ologie	Répartition des logements selon la typologie	Répa
81	Besoins en logements à horizon 2027	Besoins o

Etude de la consommation d'espace

Sur la base des permis de construire accordés depuis 2009 :

0,83 ha. de terrain nus ont été consommés à Le Biot, pour la d'environ 12lgts/ha.). moyenne de 827m²/logements (correspondant à une densité construction de (10) logements individuels ... soit une consommation

- A travers son PADD, le Conseil Municipal se fixe un objectif moyen induite II.3). de 25 logements/ha pour *l'ensemble* du développement (Orientation
- L'atteinte de cet objectif correspondra ainsi à une économie de antérieures... l'usage de l'espace multipliée par 2 par rapport aux années